



Département
des Landes

Arrêté publié sur le site de la collectivité le 25 septembre 2023

Envoyé en préfecture le 25/09/2023

Reçu en préfecture le 25/09/2023

Publié le

ID : 040-224000018-20230925-DCPU_13_2023-AR



Xavier Fortinon
Président du Conseil départemental

DCPu 13-2023

ARRETE

**PORTANT DECISION DE DECLARER SANS SUITE POUR INFRUCTUOSITE LA
CONSULTATION RELATIVE AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA MAISON DES
SPORTS A MONT-DE-MARSAN (40000) POUR LES LOTS
N° 2 : GROS ŒUVRE
N° 6 : STRUCTURE METALLIQUE – SERRURERIE
N° 10 : REVETEMENT CARRELAGE FAÏENCE
N° 17 : PHOTOVOLTAÏQUE
AFFAIRE 23S0140**

Le Président du Conseil départemental des Landes

- Vu l'article R2123-1 1° du Code de la commande publique,
- Vu le dossier soumis à la consultation des entreprises le 2 juin 2023 pour les travaux de construction de la Maison des Sports à Mont-de-Marsan (40000),
- Considérant qu'il n'y a pas eu d'offre pour les lots 6 (Structure métallique - Serrurerie) et 17 (Photovoltaïque) de cette consultation,
- Considérant qu'il y a eu 2 offres jugées irrégulières pour le lot 2 (Gros œuvre) et 4 offres jugées irrégulières pour le lot 10 (Revêtement carrelage faïence) de cette consultation,
- Sur proposition de Madame la Directrice - DGA Transitions Ecologique, Energétique et Mobilités et Madame la Responsable du service Aménagement Environnement de la Direction Commande publique,

DECIDE

Article 1 : De ne pas donner suite pour infructuosité à la procédure de consultation relative aux travaux de construction de la Maison des Sports à Mont-de-Marsan (40000) pour les lots 2 (Gros œuvre), 6 (Structure métallique - Serrurerie), 10 (Revêtement carrelage faïence) et 17 (Photovoltaïque) qui prévoyait une date de remise d'offre le 3 juillet 2023,

Article 2 : Ces prestations feront l'objet d'une nouvelle consultation selon les articles R2124-2 1°, R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique,

Article 3 : Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la collectivité.
Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A Mont-de-Marsan, le 25 SEP. 2023

Xavier FORTINON
Président du Conseil départemental

Hôtel du Département
23, rue Victor Hugo
40025 Mont-de-Marsan
Tél. : 05 58 44 47 33
Fax. : 05 58 44 47 47
Mél. : marchespublics@landes.fr